

CONSULTEEX

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de conseil réalisées par CONSULTEEX. La commande d'une prestation implique l'adhésion complète et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Au sein des présentes Conditions Générales, les termes et expressions ci-après auront les définitions suivantes :

Est appelé PRESTATAIRE, CONSULTEEX, SASU domiciliée au 133 Bis rue de l'Université, 75007, Paris, FRANCE – SIRET : 89265226400011 – NAF : 6202A

Est appelé CLIENT la personne physique ou morale signataire du bon de commande, du devis, du contrat, ou ayant signifié sa commande par écrit.

Sont appelées PRESTATIONS, l'ensemble des services mis à la disposition du Client par le Prestataire, et toutes prestations demandées par le Client ayant fait l'objet d'une proposition formelle de la part du Prestataire.

ARTICLE 2 – PRISE DE CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES CGV

Les conditions générales de vente constituent la base juridique de tous les contrats.

En signant un devis ou un contrat, ou en utilisant un service, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières, le cas échéant, et accepte toutes les dispositions et règles établies sans aucune réserve ou garantie autre que celles stipulées ci-dessous.

ARTICLE 3 – PRISE DE MISSION

Tous les documents confiés par le Client, ainsi que les travaux ou prestations réalisés par le Prestataire constituent un gage affecté au paiement. En tout état de cause, ces éléments peuvent faire l'objet d'une rétention ou d'une suspension en cas de non-respect d'une obligation du Client.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être transféré à un tiers sans l'autorisation du Prestataire.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE MISSION

Toute prestation complémentaire ou modification éventuelle souhaitée par le Client ne seront prises en compte seulement après un accord commun entre les deux parties et fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Toute annulation de la commande rend le Client débiteur des frais engagés par le Prestataire auprès de ses fournisseurs dans le cadre de la commande : ces frais devront être payés intégralement par le Client le Prestataire.

ARTICLE 5 – SOUS-TRAITANCE

Le Prestataire est autorisé, sans instruction écrite contraire du client, à sous-traiter l'intégralité ou une partie du travail commandé par le Client.

ARTICLE 6 – PRIX

Les prix de vente sont exprimés en Taux Moyen Journalier (TJM), taux évalué entre le Client et le Prestataire en fonction de la nature de la mission et des compétences requises.

Les prix sont exprimés en euros HT (TVA déductible).

ARTICLE 7 – PAIEMENT DES PRESTATIONS

– Le paiement des prestations s'effectue mensuellement. Les factures sont émises à la fin de chaque mois de travail réalisé. Elles récapitulent le nombre de jour travaillés et le TJM applicable.

– Le délai prévu de règlement des factures est de 30 jours suivant la date de facturation. Une facture non réglée après 60 jours suivant la date de facturation sera considérée en défaut de paiement.

À défaut de règlement à la date prévue, le prestataire se réserve le droit de mettre l'acheteur en demeure de payer la somme facturée et d'appliquer en sus 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'échéance. Une indemnité forfaitaire de 40€ est due en plus pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (article L441-6 du Code de commerce). Toute somme non réglée dans les délais, tout retard de paiement, ou tout impayé d'une somme due par le Client, entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation. Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour le Prestataire.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à ne divulguer aucune information de caractère confidentiel qui lui aurait été communiquée par le Client.

ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Prestataire demeure seul titulaire de ses droits d’auteur résultant de ses services jusqu’au paiement intégral de la prestation.

Le Client garantit que tout document communiqué au Prestataire, par lui, ses auxiliaires et/ou ses représentants est libre de tout droit d’auteur, qui interdirait l’exécution des prestations promises par le Prestataire. Le Client s’engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à Consulteex, au titre de la violation des droits d’auteur d’un tiers, du fait de l’exécution des services ou prestations acceptées par le Client.

Le Client autorise expressément le Prestataire à notamment retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis, ainsi qu’à faire des reproductions pour les besoins de l’exécution de la commande.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Afin de permettre au Prestataire de pouvoir livrer une prestation conforme et de qualité, le Client s’engage à s’initier dans un processus de collaboration et de définition de ses besoins avant livraison.

Le Client tiendra ainsi à disposition du Prestataire toutes les informations pouvant permettre à ce dernier de réaliser sa prestation. À cet effet, le Client désigne un interlocuteur privilégié pour assurer le dialogue dans les diverses étapes de la mission confiée au Prestataire.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Prestataire veillera à ce que le Contenu soit d’une qualité de rédaction (compréhension, niveau de précision, etc.) adaptée au public auquel il est destiné. À ce titre, le Client s’engage à apporter au prestataire son concours et à lui livrer toutes informations et explications de ses contraintes professionnelles afin de pouvoir mettre le Prestataire dans les meilleures conditions pour restituer des travaux conformes et de qualité au bénéfice de la communication souhaitée par le Client.

Le Prestataire s’assurera avec l’aval du Client qu’à tout moment le Contenu ne contient ni dénigrement, ni imputations diffamatoires, n’est pas contraire aux bonnes mœurs, ne porte pas atteinte à la vie privée et à l’ordre public, et ne viole pas les dispositions relatives aux lois sur la protection de la jeunesse.

Le Prestataire est soumis à une obligation générale de moyens sur les engagements pris dans le cadre du devis ou cahier des charges

En effet, le Prestataire prend l’engagement de fournir ses meilleurs efforts et à donner ses meilleurs soins à la réalisation des prestations souscrites par le Client.

Le Client et le Prestataire ne pourront être tenus pour responsables du retard constaté dans la livraison pour le Prestataire ou du retard de paiement du coût des prestations pour le Client lorsqu'il y aura matérialisation d'un événement relevant d'un cas de force majeure. Il sera entendu ici que la force majeure est un événement qui empêche l'exécution du contrat et qui échappe aux parties signataires. Il est entendu que la force majeure n'aurait pu raisonnablement être prise en compte par l'une ou l'autre des parties au moment de la conclusion du contrat. La force majeure empêche le débiteur d'une obligation de l'exécuter. On entend par force majeure des événements comme par exemple : une guerre déclarée ou non déclarée, une grève générale du travail, des maladies épidémiques, une mise en quarantaine, un incendie, des crues exceptionnelles, des ruptures de fourniture d'énergie, le blocage des télécommunications et des réseaux informatiques, des accidents ou d'autres événements totalement indépendants de la volonté du Prestataire.

ARTICLE 12 – RÉFÉRENCES COMMERCIALES

Le Client autorise expressément le Prestataire à utiliser son nom et présenter les prestations développées pour son compte à des fins commerciales, sauf mention contraire exprimée par le Client.

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par la Loi française. Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir. À défaut de solution amiable, tout litige sera soumis à la seule compétence du tribunal de commerce de Paris.